

# Agent(e) de sécurité incendie

**Prévenir** les risques incendie, intervenir dans l'organisation des secours et la prise en charge des personnes en cas d'incendie.

**Sensibiliser** les agents au risque incendie.

## QUALITÉ HYGIÈNE SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM  
Niveau 3 (CAP, BEP)

CODE MÉTIER  
30L20

## RÉFÉRENTIEL

### ACTIVITÉS

- Déclenchement et transmission des alertes/alarmes
- Formation professionnelle de personnes (agents, stagiaires,...)
- Intervention et traitement d'urgence suite à alerte ou/et situation à risques dans le domaine hygiène-sécurité-santé-environnement (HSE)
- Réception et traitement des appels téléphoniques et/ou des messages électroniques
- Veille sécuritaire
- Vérification/contrôle du fonctionnement et essais de matériels, équipements/des installations spécifiques à son domaine
- Vérification de l'accessibilité des voies de circulation sur le site et en périphérie des bâtiments

### SAVOIR-FAIRE

- Adapter son comportement, sa pratique professionnelle à des situations critiques/particulières, dans son domaine de compétence
- Identifier/analyser des situations d'urgence et définir des actions
- Observer et rendre compte des situations rencontrées
- Sensibiliser et informer les personnels et les utilisateurs dans son domaine de compétence
- Utiliser des matériels, des outils de diagnostic, de travail ou/et de contrôle spécifiques à son métier

### CONNAISSANCES REQUISES

- Géographie et topographie de l'établissement (43434)

- Logiciel dédié à la sécurité des biens et des personnes (42854)
- Organisation et fonctionnement interne de l'établissement (43426)
- Sécurité des bâtiments (42850)
- Sécurité incendie (42850)
- Techniques et matériels de lutte contre l'incendie (42891)

## AUTRES RÉFÉRENTIELS

- [Pôle emploi Code ROME : K2503 Sécurité et surveillance privées](#)
- [CNFPT Répertoire des métiers territoriaux : F1B/07 Préventionniste](#)

## TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Décret n° 91-45 du 14 janvier 1991](#)
- [Décret n° 2007-196 du 13 février 2007](#)

# FORMATION

## SSIAP 1 (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes 1)

### INFOS GÉNÉRALES

#### NIVEAU DE QUALIFICATION

Sans niveau spécifique

---

#### CERTIFICATEUR

Organisme de formation agréé par le Préfet du département

---

#### VALIDEUR

Organisme de formation agréé par le Préfet du département

---

### TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 2 mai 2005](#)
  - [Arrêté du 31 janvier 2006](#)
- 

### STATISTIQUES

Environ 20.000 personnes sont formées aux SSIAP chaque année.

---

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Inscrit au Répertoire spécifique (ex Inventaire) n° 1399
  - Validité temporaire
  - Recyclage triennal obligatoire (tous les 2 ans en matière de secourisme)
- 

## ACCÈS

### ADMISSIBILITÉ

#### Pré-requis

- Aptitude physique (validée par un examen médical)
  - Capacité à rédiger une main courante
  - Etre titulaire de l'une de ces attestations de formation au secourisme :
    - AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans
    - sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité
- 

## JURY

- Le Président du jury
  - Un chef de service de sécurité incendie en fonction hiérarchique dans un établissement recevant du public ou un immeuble de grande hauteur
- 

## PROGRAMME

### Durée

67 heures (hors examen et temps de déplacement)

### Référentiel pédagogique

- **1ère partie** : Le feu et ses conséquences (6 h)
- **2e partie** : Sécurité incendie (17 h)
- **3e partie** : Installations techniques (9 h)
- **4e partie** : Rôles et missions des agents de sécurité incendie (18 h)

- **5e partie** : Concrétisation des acquis (17 h)
- 

## **OBTENTION DU DIPLOME**

Examen organisé par l'organisme de formation conformément aux dispositions réglementaires

### **Evaluation**

- **Epreuve écrite** : QCM de 30 questions (30 min)
  - **Epreuve pratique** : Ronde avec anomalies et découverte de sinistre + questions + rédaction d'une main courante (15 min/stagiaire)
- 

# **STATUT ET ACCÈS**

## **Corps des personnels ouvriers**

### **STATUT DANS LA FPH**

#### **Catégorie C**

---

#### **Grades**

- Ouvrier principal de 1ère classe (10 échelons)
  - Ouvrier principal de 2ème classe (12 échelons)
  - Agent d'entretien qualifié (11 échelons)
- 

### **MODALITÉS DE RECRUTEMENT DANS LA FPH**

#### **Concours externe sur titres**

Organisé par l'autorité investie du pouvoir de nomination de l'établissement

Avis affiché dans les locaux de l'établissement, de l'ARS et de la préfecture de département, et publié sur le site Internet des ARS

## **Conditions**

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau 3 ou d'une qualification reconnue équivalente, ou d'une certification inscrite au RNCP délivrée dans une ou plusieurs spécialités, ou d'une équivalence délivrée par la commission, ou d'un diplôme au moins équivalent (liste arrêtée par le ministre chargé de la santé)
  - Pour les candidats à un emploi dans la spécialité « conduite de véhicules », être titulaire des permis de conduire de catégories A, B, C ou D.
- 

## **Concours interne**

Organisé par l'autorité investie du pouvoir de nomination de l'établissement

Avis affiché dans les locaux de l'établissement, de l'ARS et de la préfecture de département, et publié sur le site Internet des ARS

## **Conditions**

- Etre fonctionnaire ou contractuel de la FPH, de la FPT, de la FPE, militaire ou agent en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale
  - Compter au moins 1 an d'ancienneté de service public
- 

## **Inscription à un tableau annuel d'avancement**

Etabli après sélection par examen professionnel

## **Conditions**

- Avoir atteint le 4<sup>ème</sup> échelon du grade d'agent d'entretien qualifié
  - Compter au moins 3 ans de services effectifs dans le grade
- 

## **Inscription à un tableau annuel d'avancement**

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

## **Conditions**

- Avoir atteint le 6<sup>ème</sup> échelon du grade d'agent d'entretien qualifié
  - Compter au moins 5 ans de services effectifs dans le grade
- 

## **Détachement ou intégration directe**

Possibilité d'intégration à tout moment dans le corps de détachement

## Conditions

- Etre fonctionnaire dans un corps ou cadre d'emplois appartenant à la même catégorie et de niveau comparable, apprécié au regard des conditions de recrutement ou du niveau des missions
- 

## Pour les Agents d'entretien qualifiés

---

### Inscription sur une liste d'aptitude

Organisé par le directeur de l'établissement

Liste établie dans chaque établissement par l'autorité investie du pouvoir de nomination, après examen d'un dossier et audition publique du candidat par une commission

---

### Dispositif du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État (PACTE)

**Quota** : 20 % des postes ouverts

---

### Détachement ou d'intégration directe

Possibilité d'intégration à tout moment dans le corps de détachement

## Conditions

- Aucune condition de titre ou diplôme
  - Etre fonctionnaire dans un corps ou cadre d'emplois appartenant à la même catégorie et de niveau comparable, apprécié au regard des conditions de recrutement ou du niveau des missions
- 

## ÉVOLUTION DANS LA FPH

### Au grade d'ouvrier principal de 1<sup>ère</sup> classe

**Inscription à un tableau annuel d'avancement établi au choix par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle**

## Conditions

- Avoir atteint le 6<sup>ème</sup> échelon du grade d'ouvrier de 2<sup>ème</sup> classe
- Justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans le grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emploi de la catégorie C ou dans un grade équivalent

---

## **Au grade d'agent de maîtrise**

**Concours interne sur titres ouvert dans une ou plusieurs spécialités complété d'une ou plusieurs épreuves organisé dans chaque établissement accessible**

### **Condition**

- Justifier d'au moins 3 ans de services publics

### **OU**

**Inscription sur la liste d'aptitude établie par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle**

### **Conditions**

- Avoir atteint le 3<sup>ème</sup> échelon dans le grade d'ouvrier professionnel qualifié
- Justifier d'au moins 6 ans de services publics effectifs dans le grade

**Quota** : maximum 1/3 des titularisations prononcées dans le grade d'agent de maîtrise (décompte et répartition au niveau du département)

---

## **Au grade de technicien hospitalier**

**Inscription sur une liste d'aptitude après examen professionnel**

### **Condition**

- Justifier de 7 ans de services publics dans les corps de la maîtrise ouvrière, des personnels ouvriers et des dessinateurs

### **OU**

**Inscription sur une liste d'aptitude établie par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle**

### **Condition**

- Justifier d'au moins 9 ans de services publics corps de la maîtrise ouvrière, des personnels ouvriers et des dessinateurs
- 

## **Au grade de technicien supérieur hospitalier de 2<sup>ème</sup> classe**

**Sélection par un examen professionnel**

## Conditions

- Avoir atteint le 3<sup>ème</sup> échelon d'un grade du corps de la maîtrise ouvrière et des dessinateurs, ou du grade d'ouvrier principal de 2<sup>ème</sup> classe ou du grade d'ouvrier principal de 1<sup>ère</sup> classe
  - Justifier d'au moins 11 ans de services publics
- 

# EXERCICE DU MÉTIER

## CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

### Pré-requis

- Habilitation SSIAP 1
- Diplôme de niveau V attestant d'une qualification professionnelle dans le domaine de la sécurité
- CAP d'agent de prévention et de sécurité

### Relations professionnelles

- Responsable et chef d'équipe pour la mise en place des procédures
- Ensemble des personnels de l'établissement et tous les usagers pour information sur la sécurité incendie
- Pompiers pour la vérification périodique des installations et des équipements de lutte contre l'incendie. Prestataires externes intervenant sur le site pour, notamment, le contrôle du permis feu

### Structures

- Etablissement de soins (hôpital, clinique)
- Aéroport
- Collectivité territoriale
- Entreprise
- Etablissement de jeux
- Foyer/centre d'hébergement
- Parc de loisirs
- Résidence de personnes âgées
- Site portuaire
- Société de sécurité

### Conditions

- Travail les fins de semaine, jours fériés, de nuit
- Possibilité d'astreintes
- Port d'une tenue professionnelle (Protection Travailleur Isolé)



---

## AUTRES APPELLATIONS COURANTES

- Agent de sécurité

# MOBILITÉ

## PASSERELLES

### Passerelles dans la FPH

- [Encadrant\(e\) de la sécurité des personnes et des biens](#)
- [Agent\(e\) de prévention et de sécurité des personnes et des biens](#)

---

### Passerelles dans les autres fonctions publiques

- [Fonction publique territoriale](#)
-